

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 81400984.1

51 Int. Cl.³: **B 65 D 71/00**
B 65 D 5/46

22 Date de dépôt: 19.06.81

30 Priorité: 21.05.81 FR 8110119

43 Date de publication de la demande:
08.12.82 Bulletin 82/49

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL

71 Demandeur: SOCIETE CONTINENTALE DU CARTON
ONDULE SOCAR Société Anonyme dite:
5,7 rue de la République
F-94160 Saint Mande(FR)

72 Inventeur: Mazocky, Yves
Avenue de Champagne
F-51150 Tours/Marne(FR)

74 Mandataire: Jolly, Jean-Pierre et al,
Cabinet BROT 83, rue d'Amsterdam
F-75008 Paris(FR)

64 Emballage en une matière semi-rigide telle que le carton pour le conditionnement d'un lot d'objets à axe de révolution.

67 Au moins une paroi 9 de cet emballage est solidaire de parties arrondies 2a attenantes aux parois contiguës 2 et épousant la forme des objets 7.

Dans cette paroi 9 est découpée une poignée 13, sur laquelle est contrecollée une bande de renfort 14.

La poignée 13 et la bande de renfort 14 forment un élément de préhension.

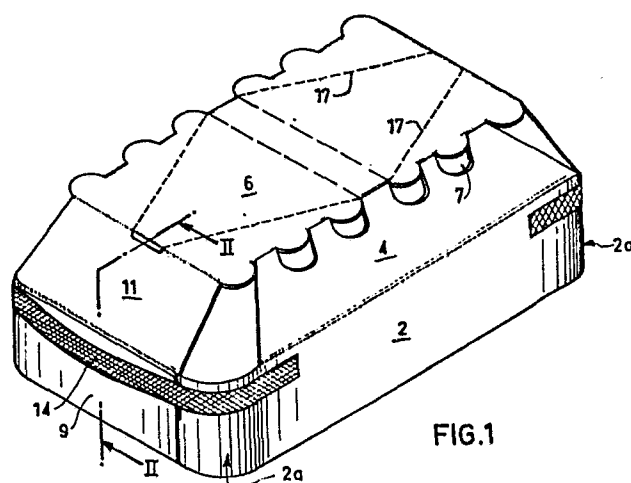


FIG.1

- 1 -

Emballage en une matière semi-rigide telle que le carton pour le conditionnement d'un lot d'objets à axe de révolution.

L'invention concerne un emballage en une matière semi-rigide telle que le carton ondulé pour le conditionnement
5 d'un lot d'objets à axe de révolution, par exemple de bouteilles ou de boîtes cylindriques.

L'invention vise plus particulièrement à faciliter la manutention d'emballages pour bouteilles ou similaires du type comprenant un fond, par exemple de forme générale
10 rectangulaire, des parois latérales perpendiculaires à ce fond, une partie supérieure parallèle au fond et, éventuellement, des parties inclinées réunissant cette partie supérieure aux parois latérales.

Il est en effet usuel de conditionner dans de tels
15 emballages des lots de six, douze ou vingt-quatre bouteilles de bière, jus de fruits, boissons gazeuses ou autres boissons, des découpes étant généralement prévues dans l'emballage pour laisser apparaître les bouteilles ou pour recevoir le col de celles-ci. De tels emballages sont aussi
20 utilisés pour conditionner des boîtes métalliques cylindriques contenant des boissons, des produits alimentaires ou plus généralement tout produit susceptible d'être conditionné dans de telles boîtes.

Le principal problème posé par ces emballages réside
25 dans leur manutention par l'acheteur, car, lorsque les bouteilles ou les boîtes sont pleines, les conditionnements peuvent atteindre un poids élevé, peu compatible avec la faible rigidité du carton utilisé. Pour pouvoir supporter la charge et répartir celle-ci également sur le fond, tout en
30 enserrant fermement les objets conditionnés, on prévoit donc généralement, dans la partie supérieure de l'emballage, un élément découpé formant poignée de préhension, ou deux découpes dans lesquelles l'utilisateur peut introduire deux
doigts d'une main pour soulever le conditionnement.

35 Lorsque les objets conditionnés sont nombreux et ont un poids important, de tels moyens de préhension se révèlent précaires, compte tenu de la faible résistance

- 2 -

du matériau constitutif de l'emballage.

L'invention vise à remédier à cet inconvénient en proposant un emballage de ce type équipé d'un moyen de préhension tel que le poids de la charge se répartisse
5 sur trois parois latérales contiguës, en tendant en outre à rapprocher les uns des autres les objets conditionnés.

A cet effet, l'invention a pour objet un emballage en une matière semi-rigide telle que le carton pour le
10 conditionnement d'un lot d'objets à axe de révolution, cet emballage comportant un fond, des parois latérales perpendiculaires au fond, une partie supérieure parallèle au fond et éventuellement des parties inclinées réunissant cette partie supérieure aux parois latérales, cet
15 emballage étant caractérisé en ce que l'une au moins des parois latérales est solidaire de parties arrondies épousant sensiblement la forme des objets conditionnés et attenantes aux parois contiguës, en ce que dans cette paroi est découpée, dans une direction sensiblement
20 perpendiculaire aux axes desdits objets, une poignée, et en ce que, sur cette poignée, est contre-collée une bande de renfort dont les extrémités sont également collées sur les parties adjacentes de ladite paroi et une portion au moins de la partie arrondie réunissant
25 cette paroi aux parois contiguës.

De préférence, les extrémités de la bande de renfort s'étendront au-delà des parties arrondies et seront également collées contre les parois contiguës.

La poignée et sa bande de renfort forment ainsi
30 un organe de préhension que peut saisir et maintenir l'acheteur, dont l'effort, égal au poids du conditionnement, ne s'exerce pas seulement sur la paroi équipée de ladite poignée, mais, par l'intermédiaire de la bande de renfort, sur les parties arrondies et par conséquent sur les
35 deux parois adjacentes. Le poids de la charge est ainsi réparti sur trois parois contiguës, tandis que l'organe

- 3 -

de préhension est lui-même doublé par la bande de renfort, de sorte que l'emballage plein peut être manipulé de façon beaucoup plus sûre que dans la technique antérieure.

On notera, en outre, que, du fait que l'effort de
5 préhension est transmis par les parties arrondies aux parois contiguës, cet effort tend à rapprocher l'une de l'autre ces parois et, par conséquent, à rapprocher également les objets conditionnés contre lesquels s'appuient ces parois. Le lot d'objets conditionnés
10 forme ainsi avec l'emballage, en cours de manutention, un ensemble compact et rigide, facile à déplacer, qui ne risque pas de se disloquer sous l'effort qu'il supporte.

Il est clair que le perfectionnement conforme à l'invention est indépendant du type même de l'emballage.
15 A la limite, il n'est même pas nécessaire que les parois contiguës à la paroi dans laquelle est ménagée la poignée soient parallèles entre elles. Les dessins annexés, qui illustrent deux formes de mise en oeuvre de l'invention, n'ont donc, à l'évidence, aucun caractère limitatif.

20 Sur ces dessins ;

La figure 1 est une vue en perspective de l'emballage monté et contenant des bouteilles de bière ;

La figure 2 est une coupe transversale d'une paroi de cet emballage équipée d'une poignée de préhension ;

25 La figure 3 est une vue en plan du flan de carton prédécoupé et rainé dont est issu cet emballage ;

La figure 4 est une coupe analogue à la figure 2, d'une variante de cet emballage.

Celui-ci comprend un fond 1, de forme générale
30 rectangulaire, mais arrondi dans les angles, deux parois longitudinales, dont l'une, 2, est attenante au fond, tandis que l'autre, 3, est collée contre un panneau 3" également attenant au fond 1. Les parois 2 et 3 sont réunies par des parties inclinées, respectivement
35 4 et 5, à une partie supérieure 6, parallèle au fond 1 et qui prend appui sur l'extrémité supérieure (capsule de bouchage) des bouteilles 7 conditionnées dans l'emballage, dont le col dépasse par des découpes 8

- 4 -

des parties inclinées 4 et 5.

Les parois transversales de l'emballage sont constituées d'un volet inférieur 9, attenant au fond 1, et d'un volet supérieur 10, collé contre la face interne du volet 9 et réuni par une partie inclinée 11 à la face supérieure 6 de l'emballage. Des amorces de découpe 17 sont prévues à la partie supérieure de l'emballage pour l'ouvrir facilement.

Conformément à l'invention, les parois latérales 2 et 3 se prolongent à chacune de leurs extrémités par une partie arrondie, respectivement 2a et 3a, qui épouse la forme cylindrique des bouteilles 7 et qui vient se coller contre la face interne du volet 10 adjacent, pour être ainsi solidaire de la paroi transversale contiguë.

Une fente 12, ménagée dans chacun des volets 9 parallèlement au fond 1, définit avec l'arête supérieure de ces volets une poignée 13, servant d'organe de préhension de l'emballage. Une bande de renfort 14 est collée sur cette poignée 13 et sur les parties arrondies 2a et 3a des parois 2 et 3 contiguës, les extrémités de la bande 14 étant elles-mêmes collées sur ces parois 2 et 3.

Ainsi, lorsque l'utilisateur saisit la poignée 13 pour déplacer l'emballage, l'effort de soutien qu'il exerce, qui est égal au poids de la charge, s'exerce non seulement sur la paroi 9 correspondante, mais sur les deux parois contiguës. En outre, l'effort de traction exercé sur la poignée 13 tend à rapprocher les parois 2 et 3 et par conséquent les bouteilles conditionnées, en imposant ainsi à l'ensemble de conditionnement une grande rigidité.

Comme il a déjà été dit ci-dessus, l'invention s'applique à des emballages d'un type complètement différent de celui qui vient d'être décrit. Si l'on considère d'ailleurs uniquement celui-ci, il est clair que les parois latérales (longitudinales ou transversales) dans lesquelles sont ménagées les poignées peuvent avoir

- 5 -

une structure complètement différente de celle des parois composites 9-10 de la demande. La poignée 13 pourrait aussi être découpée dans la masse de la paroi ou d'un volet constitutif de cette paroi, au lieu d'avoir un côté défini

5 par une arête de cette paroi ou de ce volet.

La position relative des volets 9 et 10 pourrait être inversée. C'est ce que représente la figure 4, où les organes déjà décrits conservent les mêmes chiffres de référence affectés de l'indice ' et où le volet 10'

10 est collé sur la face externe du volet 9'.

Bien entendu, l'espace vide qui, dans le cas des dessins, sépare les parties inclinées 4 (ou 5) et 11 pourrait aussi bien être plein.

Enfin, dans le cas d'un emballage similaire destiné

15 aux conditionnements de boîtes cylindriques au lieu de bouteilles, on pourra naturellement se dispenser des parties inclinées telles que 4, 5 et 11.

REVENDEICATIONS

1.- Emballage en une matière semi-rigide telle que le carton pour le conditionnement d'un lot d'objets à axe de révolution, cet emballage comportant un fond (1),
5 des parois latérales (2, 3, 9) perpendiculaires au fond, une partie supérieure (6) parallèle au fond et éventuellement des parties inclinées (4, 11) réunissant cette partie supérieure aux parois latérales, cet emballage étant caractérisé en ce que l'une (9) au moins des
10 parois latérales est solidaire de parties arrondies (2_a, 3_a) épousant sensiblement la forme des objets (7) conditionnés et attenantes aux parois contiguës (2, 3), en ce que, dans cette paroi (9) est découpée, dans une direction sensiblement perpendiculaire aux axes desdits
15 objets, une poignée (13) et en ce que, sur cette poignée, est contre-collée une bande de renfort (14) dont les extrémités sont également collées sur les parties adjacentes de ladite paroi (9) et une portion au moins de la partie arrondie (2_a, 3_a) réunissant cette paroi
20 aux parois contiguës (2, 3).

2.- Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les extrémités de la bande de renfort (14) s'étendent au-delà des parties arrondies (2_a, 3_a) et sont collées sur les parois adjacentes (2, 3).

25 3.- Emballage selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la paroi dans laquelle est ménagée la poignée (13) est une paroi composite comprenant deux volets (9, 10) solidaires l'un de l'autre, l'un attaché au fond (1) et l'autre à la partie supérieure (6), la
30 poignée (13) étant découpée dans le volet externe.

4.- Emballage selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la poignée (13) est définie par une fente (12) ménagée parallèlement au fond dans la paroi correspondante ou dans le panneau (9) externe
35 constitutif de cette paroi et par l'arête de cette paroi ou de ce panneau.

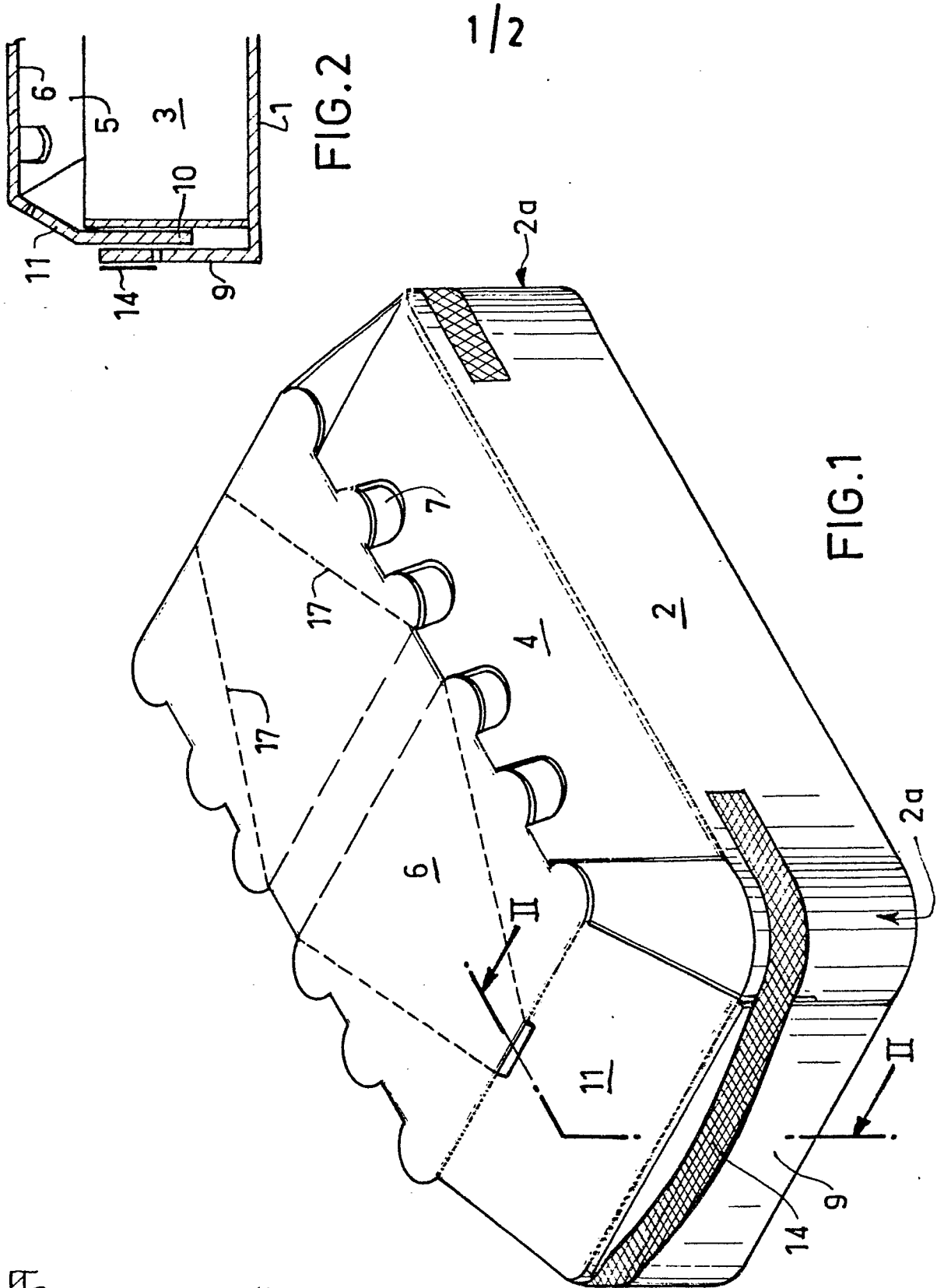


FIG.1

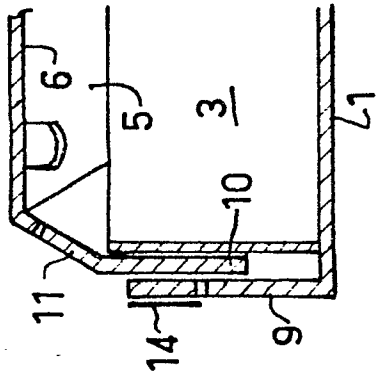


FIG.2

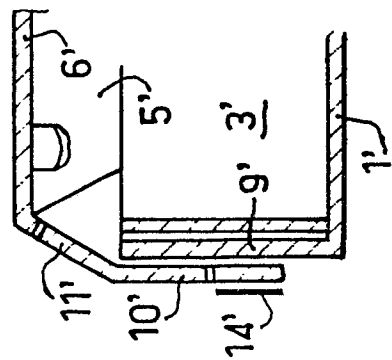


FIG.4

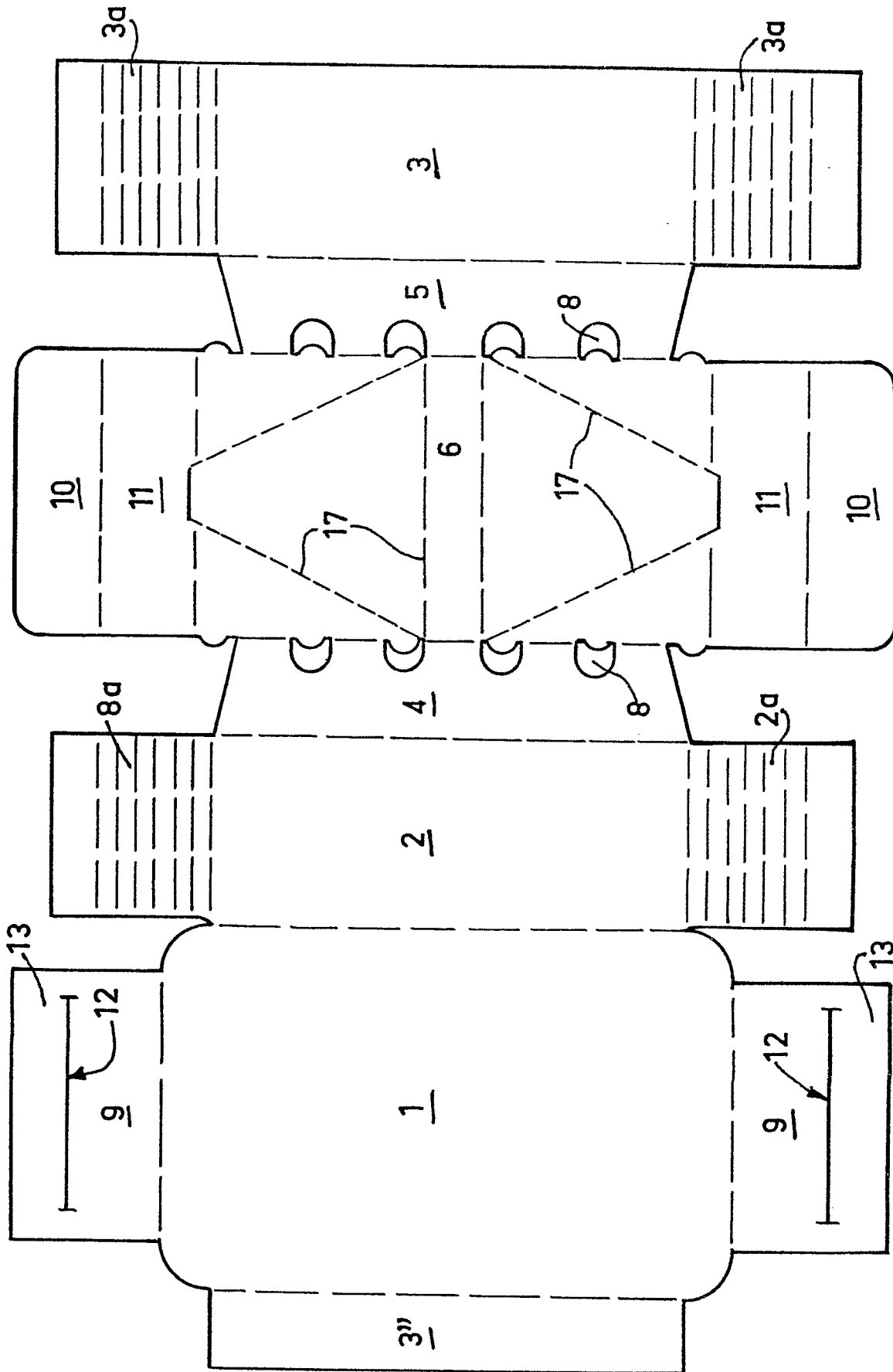


FIG. 3

0066029



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 81 40 0984

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Y	FR-A-2 196 630 (THE MEAD CORP.) *Ensemble du brevet*	1	B 65 D 71/00 B 65 D 5/46
Y	CH-A- 536 757 (ZEILER AG) *Colonne 2, lignes 42-67, colonne 3, lignes 1-5; figures 3,4*	1	
A		2	
Y	US-A-3 101 886 (RING) *Colonne 2, lignes 27-35; figures 3,4,5*	1	
A		3, 4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			B 65 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 25-08-1982	Examineur BAERT F.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			